

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/ 073

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOIN
MR MAXIME PAUWELS
ACTE MODIFICATIF N°1

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 Avril 2023**,

Vu l'inscription à l'Article **60680** du Budget,

Vu la décision municipale n°**2022/184** en date du **18 octobre 2022** relative à la fourniture et livraison de foin,

Considérant l'instabilité et l'évolution des prix des fertilisants, semences et engrains entrant dans la réalisation des fourrages en raison de plusieurs facteurs,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'acte modificatif n°1 au marché de fourniture et livraison de foin afin de prendre en considération la forte évolution des prix.

Le prix unitaire de la tonne de foin sec est porté à 160 € HT contre 156 € HT actuellement.

Le prix de la tonne de foin préfané est porté à 148 € HT contre 142 € HT actuellement.

Le montant maximum reste inchangé.

Article 2 : L'acte modificatif prend effet à compter de sa notification.

Article 3 : La dépense sera imputée à l'Article **60680** du Budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **02 JUIN 2023**
Pour extrait conforme,

Reçu en Sous-Préfecture le **02 JUIN 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le
02 JUIN 2023

Le Maire,

Bertrand RINGOT



